

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2947

commission principale : finances et institutions

objet : **Cessions foncières par annuités - Opération n° 0092 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique foncière, la communauté urbaine de Lyon permet aux acquéreurs, lors de cessions de biens importants, de payer en annuités le montant de l'acquisition.

Pour 2005, le montant des recettes prévu était de 3 239 800,03 € pour sept acquisitions.

Deux acquisitions supplémentaires ont été décidées en Bureau pour un montant de 7 010 500 € dont 3 000 000 € encaissables en 2005. Il est donc nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme (AP) en recettes de 3 000 000 €.

Le montant total de recettes pour 2005 serait de 6 239 800,03 € selon les éléments suivants :

Acquéreurs	2005	2006	2007	2008
ville d'Oullins	15 140,14	15 140,14		
ville de Couzon au Mont d'Or	57 439,75	57 439,75		
ville de Lyon	232 755,88			
compte 276 340	305 335,77	72 579,89	0,00	0,00
société Stef TFE	160 096,26	160 096,26	160 096,26	669 000,00
société Eiffage		1 098 376,50		
SNC Corbas développement	1 586 868,00	669 000,00	669 000,00	
Opac du Rhône	87 500,00	87 500,00	175 000,00	
SNC Alta Marigny	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	
Serl - Ilot Bon lait 7°	1 850 000,00	0,00	850 000,00	1 740 000,00
Serl - Tassin la Demi Lune	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00
compte 276 400	5 934 464,26	2 014 972,76	2 954 096,25	3 559 000,00
total	6 239 800,03	2 087 552,65	2 954 096,25	3 559 000,00

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

L'autorisation de programme globalisée - opération n° 0092 - Acquisition-Cession par annuités, est augmentée d'un montant de 3 000 000 € pour 2005 en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,